

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 avril 2024

France Travail et les fédérations du transport sanitaire se mobilisent pour répondre aux besoins de recrutement de la filière

A l'occasion de la journée nationale des ambulanciers, France Travail et les fédérations du transport sanitaire : la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA), la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP), la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) et la Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS), ont signé, ce jour, un accord cadre national d'une durée de trois ans. L'enjeu de ce partenariat est de répondre aux besoins de recrutement du secteur du transport sanitaire et plus particulièrement sur le métier d'ambulancier tout en renforçant l'attractivité de la filière.

Les difficultés de recrutement sur le marché du travail affectent particulièrement encore aujourd'hui les entreprises du secteur du transport et de la logistique.

Le secteur du transport sanitaire comprend, en 2022, 4 888 entreprises et 64 526 salariés. 21 % des établissements ont moins de 10 salariés, 70% de 10 à 49 salariés et 9% 50 salariés et plus. Les effectifs du secteur sont en hausse (+1,3% en 2022).

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » de France Travail, 125 000 projets de recrutement étaient prévus pour 2023 dans le secteur du transport et de la logistique. Pour le seul secteur du transport sanitaire, 17 790 projets de recrutements ont été déclarés, en 2023, pour le métier de conducteur de véhicule léger.

Les acteurs du secteur, les partenaires sociaux et l'Etat se mobilisent pour réduire ces tensions de recrutement en agissant simultanément sur l'orientation des jeunes et des adultes, la promotion et l'attractivité des métiers, la qualité de vie au travail et les conditions d'emploi.

Afin de répondre aux besoins de recrutement, les représentants professionnels du secteur – et notamment la CNSA, la FNAA, la FNMS et la FNAP - ont signé le 7 mars 2022 avec les ministres chargés de l'Emploi, de l'Education Nationale et des Transports une Charte de développement de l'emploi et des compétences dans la branche des Transports routiers et activités auxiliaires qui définit un ensemble d'engagements réciproques.

Par ailleurs, le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a lancé, le 14 octobre 2022, une nouvelle phase du plan visant à réduire les difficultés de recrutement, qui concerne tout particulièrement le secteur des transports et de la logistique. Ce plan prévoit notamment la mobilisation renforcée du réseau de France Travail et la mise en œuvre d'un plan « Viviers sectoriels » qui fait de la satisfaction des besoins de recrutement des entreprises du transport et de la logistique un objectif prioritaire de l'action de France Travail.

CONTACTS PRESSE :

France Travail : Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) : Annie Bost - 06 35 20 48 97-
annie.bost@aloconseil.com

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP) : Gérald Ors - presidence@fnap.fr

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) : Thérèse Da Silva Pedro – 06 99 90 29 71
t.dasilva@ambulancesadsp.com

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS) : Thierry Schifano - thierry.schifano@santemobilite.com

C'est dans ce cadre que France Travail et les quatre organisations professionnelles signataires de cette convention souhaitent travailler ensemble pour réduire les difficultés de recrutement des entreprises et favoriser la construction de parcours professionnels au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Cette convention s'articule autour de cinq axes principaux de partenariat afin d'agir ensemble en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et de la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises adhérentes de la branche :

1. Développer les relations entre les entreprises adhérentes de la CNSA, la FNAA, la FNMS et la FNAP et France Travail :

- Faciliter les contacts à une maille régionale ;
- Renforcer la connaissance des réseaux.

2. Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail au bénéfice de la satisfaction des besoins des entreprises et du placement des demandeurs d'emploi :

L'enjeu est celui d'un accompagnement adapté aux entreprises, notamment les TPE-PME, pour répondre aux besoins de recrutement dans un environnement concurrentiel et agir sur l'attractivité des métiers.

3. Accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions communes en faveur de l'attractivité des métiers :

Dans un contexte de tension de recrutement, la promotion des métiers constitue un facteur de réussite important pour accompagner les recrutements. Des actions de communication et de sensibilisation sur l'ensemble des métiers concernés seront développées au niveau national et territorial tant en direction des demandeurs d'emploi que des conseillers de France Travail.

4. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation :

L'enjeu est de répondre aux besoins en compétences des entreprises adhérentes et de favoriser la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi en contribuant à l'expression des besoins de formation des entreprises et à leur diffusion auprès des demandeurs d'emploi avec une attention particulière à ceux visés par les politiques publiques de l'emploi.

5. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi :

Fort de leur engagement sociétal, la CNSA, la FNAA, la FNMS et la FNAP sont attentives à la situation des publics en insertion et les plus éloignés de l'emploi.

A ce titre, France Travail, en lien avec ses partenaires du Réseau pour l'emploi (missions locales, Cap emploi) et la CNSA, la FNAA, la FNMS et la FNAP s'engagent dans une démarche inclusive en direction de ces personnes tant dans le ciblage de ces publics, l'adaptation des processus de recrutement que dans l'insertion durable dans l'emploi et dans les entreprises adhérentes des quatre organisations professionnelles signataires.

CONTACTS PRESSE :

France Travail : Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) : Annie Bost - 06 35 20 48 97-
annie.bost@aloconseil.com

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP) : Gérald Ors - presidence@fnap.fr

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) : Thérèse Da Silva Pedro – 06 99 90 29 71
t.dasilva@ambulancesadsp.com

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS) : Thierry Schifano - thierry.schifano@santemobilite.com

À propos de France Travail :

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

A propos de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances :

Membre de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), est la première organisation professionnelle représentative des transports sanitaires.

Fondée en 1937, elle représente plus d'un millier de structures adhérentes, présentes sur le territoire national (métropole et outre-mer).

La CNSA est l'interlocuteur privilégié du ministère de la Santé, du ministère des Transports, du ministère de l'Intérieur et de nombreux partenaires institutionnels. Elle a été ainsi une grande contributrice de la réforme de l'urgence pré-hospitalière (UPH) en 2022.

La CNSA est à l'initiative du diplôme d'État d'ambulancier (DEA). Elle a pour mission de former les futurs ambulanciers, en s'appuyant sur un organisme de référence, et assure la promotion de la profession, notamment, à l'aide du site www.ambulancierpouurlavie.fr.

Ses services répertorient les expérimentations menées sur le terrain afin de nourrir la réflexion prospective de la profession. C'est ainsi que la Chambre Nationale des Services d'Ambulances propose une vaste série de mesures destinées à renforcer les politiques publiques du soin et de la dépendance. Le plaidoyer 2023-2024 est disponible sur le site : www.cnsa-ambulances.com

A propos de la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP) :

Née en 1988, la Fédération nationale des ambulanciers privés est l'une des principales organisations représentatives de la profession. Elle est parallèlement adhérente de la FNTR, la première organisation syndicale de la branche transport, logistique et activités auxiliaires.

La FNAP encourage, accompagne, soutient et porte les mesures de progrès pour notre discipline, mais toujours avec lucidité, responsabilité, pragmatisme et, avec le souci permanent de préserver le modèle du transport sanitaire dans l'intérêt des patients.

Son dynamisme et ses idées novatrices en ont fait un interlocuteur écouté et respecté des pouvoirs publics. Ces derniers mois, elle a fait bouger les lignes sur plusieurs sujets d'avenir pour notre discipline.

Qu'il s'agisse de favoriser la transition écologique et énergétique de l'outil de travail, de rénover le cadre conventionnel, de rénover le pilotage du secteur du transport sanitaire ou de faire du transport partagé un modèle d'avenir, la FNAP a été à la pointe des propositions.

Pour ce faire, elle s'est notamment appuyée sur une vaste étude économique qu'elle a commandée sur la profession et dont les pouvoirs publics se sont en partie inspirés. Le FNAP est une organisation professionnelle autonome sans aucune dépendance à aucun grand groupe.

A propos de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) :

La Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) existe depuis le 4 octobre 1986 et elle est participante aux commissions paritaires de la convention collective des transports routiers. Elle est reconnue comme représentative au plan national depuis le 10 mai 1991, par le ministère de la Santé et la CNAMTS. La FNAA défend le modèle d'entreprises solidaires, reflet du monde ambulancier en France.

A propos de la Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS) :

La Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS) est depuis des années force de propositions sur tous les grands enjeux structurant dans l'intérêt général du système de santé. La FNMS apporte des solutions et participe à leur mise en œuvre concrète avec tous les acteurs de la Santé, tout en étant un fervent défenseur des métiers et des professionnels de la mobilité sanitaire.

Reconnue comme la première fédération la plus représentative d'entreprises de toutes tailles, elle s'est imposée comme un acteur majeur dans les discussions paritaires au sein du transport sanitaire.

CONTACTS PRESSE :

France Travail : Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr

Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) : Annie Bost - 06 35 20 48 97-
annie.bost@aloconseil.com

Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP) : Gérald Ors - presidence@fnap.fr

Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) : Thérèse Da Silva Pedro – 06 99 90 29 71
t.dasilva@ambulancesadsp.com

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS) : Thierry Schifano - thierry.schifano@santemobilite.com